

FORMULAIRE A TRANSMETTRE AU CNG SUITE A VOTRE NOMINATION EN QUALITE DE PRATICIEN HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (PHU)

Ce formulaire est nécessaire pour édicter l'arrêté portant nomination et titularisation dans le corps des praticiens hospitaliers et détachement sur un emploi de PHU.

Ce formulaire a également pour finalité de procéder au calcul de votre échelon de rémunération.

Conformément à l'article 83 du décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, « l'emploi de praticien hospitalier universitaire comporte les mêmes échelons de rémunération que ceux qui sont définis pour les praticiens hospitaliers ». Le classement initial répond donc aux règles de reprise des services prévues à l'article R.6152-15 du Code de la santé publique. Cf. tableau ci-dessous.

Pour la liste des justificatifs à transmettre, vous pouvez consulter la note explicative concernant le classement sur le site à la rubrique Praticiens Hospitaliers / Praticiens enseignants et hospitaliers 4/ Le classement.

https://www.cng.sante.fr/sites/default/files/media/2022-06/Note%20classement%20PH%202022 0.pdf

Le formulaire devra être transmis au CNG à l'adresse suivante (obligatoirement avec le « numéro de structure interne SIGMED » indiqué ci-après) : CNG-GESTION-HU@sante.gouv.fr

Conformément à la réglementation relative à la protection des données, vous disposez de droits sur les données vous concernant. En savoir plus sur vos droits :

https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles

Le Centre National de Gestion est également en mesure de vous informer.

Pour exercer ces droits, veuillez adresser votre demande par mail à cng-communication@sante.gouv.fr ou par courrier postal à : Madame la Directrice générale du Centre national de gestion, Le Ponant B, 21 rue Leblanc, 75737 PARIS cedex 15. Pour être recevable, votre demande devra être accompagnée de la copie d'un titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).

FONCTIONS	repris	non repris
1		
Service national réalisé hors UE ou CEE		х
2		
3		
PU-PH et MCU-PH	x	
Assistant hospitalier universitaire	х	
Assistant	×	
PHC	x	
Attaché	x	
Attaché associé	x	
Chef de clinique - Assistant des hôpitaux	х	
Chef de clinique - Associé		x
Praticien des CHP de Nouvelle Calédonie ou Polynésie Française	х	
Médecin conseil/pharmacien de l'Assurance maladie	X	
Médecin scolaire	х	
Toute activité avant la thèse		X
FFI		X
Interne		X
Résidanat		х
4		
5		
Services à Monaco	×	
Services en Suisse	x	
Activité hors UE ou CEE		x
6		
Activité libérale avant la thèse		x
Divers		
Humanitaire		х
Gardes		x
Associations ou fondations gérant des établissements sanitaires ou médico-sociaux (contrôle par FINESS)	x	

NOM DE NAISSANCE :
NOM D'USAGE :
Prénom :
Date et lieu de naissance (préciser le numéro de département)
Adresse postale :
Adresse électronique :
N° de téléphone :
N° RPPS :
Discipline universitaire :
Discipline hospitalière (si différente) :
Discipline du concours PH :
CHU d'affectation :
Site d'exercice :
Pôle et service :
Numéro de la structure interne SIGMED (à demander à la direction des affaires médicales de l'établissement) :
Durée légale du SERVICE NATIONAL (en France ou dans l'Union européenne) [seulement le service obligatoire]
Du: / / au / /
2. Services accomplis à l'étranger au titre d'un CONTRAT d'ETAT de COOPERATION
Du: / / au / /

- 3. **FONCTIONS de MEME NATURE**, notamment la spécialité exercée, que les fonctions de praticien hospitalier, effectuées antérieurement à la nomination en cette qualité et présentant un intérêt pour le service public hospitalier, **en France**.
- 3 1 Services accomplis dans un ETABLISSEMENT PUBLIC de SANTE dans l'un des STATUTS DE TITULAIRE ci-dessous

Statut	Quotité de travail (%)	Du	rée	des	fonct	ions	3	Centre hospitalier
Professeur des universités –		Du :	/	/	au	/	/	
praticien hospitalier		Du :	/	/	au	/	/	
(PU-PH)		Du :	/	/	au	/	/	
		Du :	/	/	au	/	/	
Maître de		Du :	/	/	au	/	/	
conférence des universités –		Du :	/	/	au	/	/	
praticien hospitalier		Du :	/	/	au	/	/	
(MCU-PH)		Du :	/	/	au	/	/	
Praticien hospitalier		Du :	/	/	au	/	/	
plein temps		Du :	/	/	au	/	/	
		Du :	/	/	au	/	/	
Praticien des		Du :	/	/	au	/	/	
hôpitaux à temps partiel		Du :	/	/	au	/	/	
		Du :	/	/	au	/	/	

3 – 2 Services accomplis dans un ETABLISSEMENT PUBLIC de SANTE dans l'un des STATUTS DE CONTRACTUEL ci-dessous

Statut	Quotité de travail (%)	Durée	des fo	onction	S	Centre hospitalier
Chef de clinique		Du: /	/	au	/	
des universités – assistant des		Du : /	/	au	/	
hôpitaux		Du: /	/	au	/	
(les services accomplis en qualité de chef de clinique – associé ne sont pas repris)		Du : /	/	au	/	
Assistant		Du : /	/	au	/	
hospitalier universitaire		Du: /	/	au	/	
		Du: /	/	au	/	
Assistant des		Du: /	/	au	/	
hôpitaux		Du: /	/	au	/	
		Du: /	/	au	/	
Praticien		Du: /	/	au	/	
contractuel		Du: /	/	au	/	
		Du: /	/	au	/	
		Du: /	/	au	/	
		Du : /	/	au	/	
		Du: /	/	au	/	
Praticien clinicien		Du : /	/	au	/	
		Du: /	/	au	/	
		Du : /	/	au	/	

Praticien adjoint contractuel	Du :	/	/	au	/	
Contractuel	Du :	/	/	au	/	

3 – 3 Services accomplis dans un ETABLISSEMENT PUBLIC de SANTE en qualité de PRATICIEN ATTACHE (ET ASSOCIE) dans un ou plusieurs centres hospitaliers.
 Ces services sont pris en compte au prorata du nombre de vacations hebdomadaires assurées.

Durée des	fonctions	Vacations par semaine	Centre hospitalier
Du: / /	au / /		
Du: / /	au / /		
Du: / /	au / /		
Du: / /	au / /		
Du: / /	au / /		
Du: / /	au / /		

3- 4 Services accomplis en qualité de praticien des centres hospitaliers de **NOUVELLE CALEDONIE** ou de **POLYNESIE FRANCAISE** :

Durée des fonctions	Quotité de travail (%)	Centre hospitalier
Du: / / au / /		
Du: / / au / /		

3 – 5 Fonctions exercées en qualité de **FONCTIONNAIRE** (Fonction publique d'Etat, territoriale, Service de Santé des Armées) ou **d'AGENT PUBLIC NON TITULAIRE** (notamment dans les établissements publics – Agences, EFS...) :

Durée des fonctions	Quotité de travail (%)	Organisme public et statut
Du: / / au / /		
Du: / / au / /		
Du: / / au / /		

4. FONCTIONS SALARIEES de MEME NATURE, notamment la spécialité exercée, que les fonctions de praticien hospitalier, effectuées antérieurement à la nomination en cette qualité, en France, dans les **ETABLISSEMENTS** de SANTE PRIVES, d'INTERET COLLECTIF ou LUCRATIF.

Durée des fonctions	Quotité de travail (%)	ESPIC
Du: / / au / /		
Du: / / au / /		
Du: / / au / /		

- d		1	.	-		t ou autre titre de sp é exercée :	
- d		/	/	au au	· .	/	
- d		,	/	au		,	
							directive 93/16/CEE établie par l'auto
			qui a				
							ns, justificatifs que les intéressés ser
							sement dans la carrière des praticien n français par un traducteur asserme
CTIOI	NS d	le ME	ME N	ATUF	RE. not	amment la spécialité	exercée, que les fonctions de pratic
							ette qualité, dans l'UE en qualité de
						blic ou privé	
Di	urée	des	fonction	ons		Quotité de	Etablissement hospitalier
	u. 00					travail (%)	
Du :	/	/	au	/	/		
Du :	/	/	au	/	/		
Du :	/	/	au	/	/		
Du :	/	/	au	/	/		
			. I! Y	TITO		DAL on France de	
							<mark>ns</mark> <mark>l'Union européenne, en Suisse</mark> nées et au 1/3 les 8 suivantes), conf
						ivité libérale avant la	
<mark>aco</mark> (li		tion c	10 1 010	•			,
<mark>aco</mark> (li ne att	esta						
<mark>aco</mark> (li ne att	esta		fonction	ons		Quotité de travail (%)	Lieu et structure d'exercice
aco (li ne att	esta			ons /	/		Lieu et structure d'exercice
ne att Du	esta urée /	des	fonction	/			Lieu et structure d'exercice
<mark>aco</mark> (li ne att	esta urée /	des	fonction au au	/			Lieu et structure d'exercice
Du:	esta urée /	des /	au au	/	/		Lieu et structure d'exercice

5. Praticien exerçant ou ayant exercé dans un pays de l'Union européenne autre que la France, la Confédération Suisse ou la Principauté de Monaco